



# CONVENTION DE SCOLARISATION - Année scolaire 2021-2022

**FORMULAIRE A RETOURNER IMPERATIVEMENT** AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION  
un seul formulaire par famille

RECTO / VERSO

NOM - PRENOM du RESPONSABLE .....

## ELEVES SCOLARISES au Groupe Scolaire ND CAMPOSTAL et GOUAREC

Nom - Prénom	Classe	Régime (1)

(1) **E** pour Externe - **DP4** pour Demi-Pensionnaire 4 jours - **DP5** pour Demi-Pensionnaire 5 jours - **P** pour Pensionnaire

### DEMATERIALIZATION DES FACTURES - SUIVI DE VOTRE SITUATION FINANCIERE

A tout moment, vous pouvez consulter votre situation financière personnelle et vos factures sur **Ecole Directe (icône €)**. Les factures ne feront pas l'objet d'une édition papier

### CHOIX DU MODE DE REGLEMENT - FRAIS LIES A LA SCOLARITE

Madame, Monsieur , ----- déclarent avoir reçu et pris connaissance des tarifs pour l'année 2021-2022 et s'engagent à acquitter la contribution des familles, les frais divers ainsi que les dépenses liées au statut de leur enfant (1/2 pension, internat) et opte(nt) pour le type de règlement suivant :

- A RECEPTION DE FACTURE** ou par acomptes à votre convenance
- PAR PRELEVEMENTS** automatiques mensuels sur 9 mois ( au 15 de chaque mois d'octobre à juin) :
- coordonnées bancaires inchangées
  - nouvelles coordonnées bancaires => **je complète l'autorisation de prélèvement au verso et joins un RIB**

### MAJORATION FACULTATIVE DE SOLIDARITE

Dans le contexte actuel de crise, le Conseil d'Administration de l'OGEC a décidé de mettre en place un dispositif de solidarité destiné à aider financièrement les familles de l'établissement se trouvant ponctuellement en situation difficile. Aussi, si vous le souhaitez, vous pouvez participer à l'abondement de ce fonds de solidarité en cochant une case ci-dessous :

Je choisis la MAJORATION VOLONTAIRE DE SOLIDARITE (montant annuel par famille)

50 €     autre montant : \_\_\_\_\_ €    (Cette majoration figurera sur la facture)

Signature

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Conformément au nouveau règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), les parents disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.



